




**EHPAD Kervénanec - 1 place Pomel, 56100 Lorient - 02 97 88 29 40**  
CCAS - La Passerelle - BP 554 - 56105 LORIENT CEDEX - Tél. 02 97 84 15 50

Imprimerie Municipale de Lorient



## **La nouvelle résidence de personnes âgées de Kervénanec**



**En construisant, en partenariat avec Lorient Habitat, une résidence pour personnes âgées dépendantes en remplacement du foyer actuel, la Ville de Lorient a souhaité adapter son offre d'accueil en établissement aux besoins de la population.**

### **Une résidence pour qui ?**

Travaillant en priorité en réseau avec les 2 établissements de Bois du Château et Kerguestenen destinés à des personnes autonomes, elle accueille 80 personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie physique ou psychique .

### **Où est-elle située ?**

La résidence, 1 place Pomel se trouve **au cœur du quartier de Kervénanec**, à proximité du centre commercial, de la poste, du groupe scolaire du Bois Bissonnet, du centre social, de la bibliothèque et de l'antenne municipale, permettant ainsi aux personnes de continuer à utiliser les services de proximité.

### **Comment est-elle organisée ?**

La **répartition en 4 unités** (dont deux dédiées aux personnes désorientées) permet d'adapter les prestations de vie quotidienne aux pathologies des résidents. Chaque unité dispose des lieux de vie nécessaires à la vie quotidienne : hygiène, soins, restauration...

Deux unités pour **personnes désorientées**, bénéficiant d'une architecture adaptée, sont prévues, chacune pour 14 personnes. Les **deux autres unités** sont organisées pour 26 résidents.

Chaque résident dispose d'une chambre individuelle d'environ 25 m<sup>2</sup>, composée d'un espace jour, d'un espace nuit ainsi que d'un cabinet de toilette individuel avec douche.

Un certain nombre de **services sont communs** : administration, service infirmier, animation, cuisine, blanchisserie....

### **Quel personnel accompagne les résidents ?**

Une équipe pluridisciplinaire prend en charge chaque unité de vie : personnel administratif, personnel soignant (infirmiers et auxiliaires de soin), animateurs, agents de service et personnel de restauration, interviennent en liaison pour apporter une réponse individualisée au besoin de chaque résident.

### **Quel coût pour le résident ?**

Le tarif journalier est pour 2009 fixé à 54,33 € par jour comprenant l'ensemble des prestations. L'établissement sera habilité à l'aide sociale pour l'hébergement et la restauration.

Le tarif est réévalué chaque année.

